



Concept de la formation approfondie en cytopathologie

1. Informations relatives à l'établissement de formation postgraduée

Nom de l'établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone, site internet

Institut universitaire de pathologie
Unité de Cytopathologie
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
Rue du Bugnon 25
1011 Lausanne

T. 021 314 7140

www.chuv.ch/fr/pathologie

Etablissement de formation postgraduée reconnu en

Formation approfondie en cytopathologie, Catégorie A (1 an)

Reconnaisances supplémentaires (Institut universitaire de pathologie)

Pathologie (Catégorie A ; 4 ans)

Formation approfondie en pathologie moléculaire (Catégorie A ; 1 an)

Caractéristiques particulières de l'établissement de formation postgraduée

L'IUP fait partie du centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Nombre de matériaux par an (en 2019)

Cytologie non-gynécologique : 7086

Cytologie gynécologique : 4931

Coopération informelle avec d'autres institutions, en termes de formation postgraduée

L'IUP coopère avec les autres instituts universitaires ou cantonaux de pathologie en Suisse pour l'année de formation externe (formation postgraduée en pathologie). La formation pratique dans la technique de la cytoponction est effectuée en coopération avec le service d'ORL du CHUV.

Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée (taux d'occupation d'au moins 50%)

Pas plus d'un poste à occuper à 100% pour la formation approfondie.

2. Equipe médicale

Responsable de l'établissement de formation postgraduée (médecin responsable de la formation)

Prof. Ekkehard Hewer, Spécialiste en pathologie, spéc. cytopathologie, taux d'occupation : 100%

Suppléant

Dre Estelle Dubruc, Spécialiste en pathologie, spéc. cytopathologie, taux d'occupation : 100%



Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l'établissement de formation
(Médecin responsable de la formation)

Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

Tous les médecins cadres du service sont impliqués dans la formation post-graduée en fonction des interfaces avec les autres secteurs.

Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans l'hôpital/l'institut/le service

Max. 1 médecin en formation approfondie en cytopathologie, 1 médecin assistant en rotation cytopathologie pour la formation postgraduée en pathologie ; 3 médecins formateurs en cytopathologie.

3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction

Accompagnement personnel

Le médecin responsable de l'unité s'occupe du soutien personnel durant la phase d'introduction. En cas d'absence, il est remplacé par le médecin suppléant.

1er jour ouvrable du mois d'arrivée : Journée d'accueil organisée par le CHUV. 2ème et 3ème jours : accueil au sein de l'Institut, remise de la farde d'accueil qui comporte différents documents d'utilité générale, avec notamment les principes généraux de fonctionnement de l'Institut. Une période initiale d'adaptation est prévue incluant une formation au système informatique, au codage et à la tarification, et aux demandes des différentes techniques complémentaires.

Administration

La secrétaire de Direction, le responsable des systèmes d'information et la responsable du secrétariat médical expliquent et présentent aux médecins en formation le volet administratif de leurs tâches.

Mesures en faveur de l'assurance-qualité et sécurité des patients

Le CHUV est doté d'un système de déclaration d'incidents critiques (RECI) auquel l'IUP participe activement avec un groupe en interne. L'IPA s'est engagé dans une démarche qualité (norme ISO). L'accréditation porte sur des prestations de l'IPA dans les secteurs d'histologie (HIS), cytologie (CYT) et pathologie moléculaire, regroupant les laboratoires de biologie moléculaire (MBL), d'hybridation fluorescente in situ (ISH) et d'immunopathologie (IMP). Le périmètre est défini par : la réception du matériel à l'entrée de ces laboratoires jusqu'au rendu des résultats par l'élaboration d'un rapport d'examen final et son envoi. Un colloque qualité (revue de lames), auquel l'équipe médicale ainsi que les cytotechnicien-ne-s de l'unité assistent, est organisée de façon mensuelle.

Directives spécifiques à la clinique

L'Institut dispose d'un manuel de procédures pour la pathologie chirurgicale, la cytopathologie, les autopsies et la pathologie moléculaire. Ce manuel est mis à jour régulièrement et disponible sur l'intranet de l'IUP pour tous. Les références de la littérature qui sont recommandées sont listées.

4. Contenu de la formation postgraduée (d'après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

La formation est basée sur le programme de formation approfondie en cytopathologie de l'IFSM (révision du 6 juin 2013), notamment *l'acquisition des connaissances théoriques spécifiques et maîtrise de leur application dans le diagnostic cytologique* ainsi que *d'une pratique diagnostique autonome, critique et axée sur les problèmes.*

https://www.siwf.ch/files/pdf21/pathologie_version_internet_f.pdf

En particulier, les tâches ci-dessous, qui sont en majorité basées sur l'activités diagnostiques au quotidien, font partie de la formation approfondie :

- Examen systématique (screening) de frottis au sein de la cytologie gynécologique de dépistage ainsi que de la cytopathologie générale et spéciale des organes, discussion de frottis examinés avec une / un cytotechnicien-ne ; sous supervision d'un médecin spécialisé en cytopathologie.
- Revue de frottis examinés par une / un cytotechnicien-ne ; contrôle de qualité ; interprétation selon les renseignements cliniques ; intégration avec le contexte clinique supervision d'un médecin spécialisé en cytopathologie.
- Connaissance et application axée sur le contexte de techniques cytologiques (étalements conventionnels, cyospins, cytoblocs) ainsi que de techniques spéciales (colorations cytochimiques, immunocytochimie, techniques moléculaires).
- Rédaction de comptes rendus cytologiques en intégrant le contexte clinique et les résultats d'éventuels examens spéciaux, et en appliquant les critères diagnostiques et systèmes de classification appropriées.
- Utilisation de la corrélation cyto-histologique comme moyen de contrôle de qualité
- Participation à l'activité des examens extemporanés (rapid on-site evaluation; ROSE) et des ponctions à l'aiguille fine sous supervision d'un médecin spécialisé en cytopathologie.

Formation théorique structurée en interne

Colloque mensuel de cas cytologiques au microscope multi-tête, participation aux formations du Service de pathologie (différents colloques au microscope multi-tête ; discussion de cas internes sélectionnés pour leur intérêt didactique ; révision et discussion des cas d'examens extemporanés, y compris la cytologie intra-opératoire ; programme annuel de cours hebdomadaires ; journal club ; un événement annuel : le *cas de l'année*)

Formation structurée en externe

Selon les règlements du CHUV, les collaborateurs ont droit à 3 jours de formation chaque année. En accord avec le programme de formation de l'IFSM, les médecins assistent à 2 ateliers de la Société suisse de cytologie clinique, de l'Académie internationale de cytologie, de ses sections ou d'autres institutions reconnues par la société de discipline médicale.

Bibliothèque

Les médecins en formation approfondie ont libre accès à la bibliothèque de l'IUP contenant une large collection de livres de référence régulièrement actualisée ; de nombreuses revues accessibles en ligne grâce aux abonnements de l'Université de Lausanne, avec l'aide au besoin de la bibliothécaire ; une dizaine de revues de pathologie y compris plusieurs revues de cytopathologie au format papier disponibles à la bibliothèque.

Recherche

La possibilité de s'impliquer dans un projet de recherche existe et se discute avec chaque médecin en formation approfondie, en fonction des ressources financières et de disponibilité des médecins cadre.

Modes d'enseignement

L'enseignement est basé sur le compagnonnage dans l'activité diagnostique au quotidien et sur la formation structurée organisée en interne (cf. 4.1.3 et 4.4). Une collection de lames est à la disposition des médecins en formation approfondie.



5. Evaluations

Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

Quatre évaluations trimestrielles pendant l'année de formation.

Entretien d'entrée en fonction / entretien de suivi

Entretien d'entrée pendant le premier trimestre, entretien de suivi au début du troisième semestre.

Entretien d'évaluation annuel

Entretien d'évaluation pendant le dernier trimestre de la formation.

6. Candidature

Date(s) pour déposer une candidature

Dans l'année qui précède, idéalement au moins 1 an avant le début souhaité de formation, le/la candidat(e) envoie sa candidature. Les candidats peuvent se manifester spontanément, répondre à une annonce publiée par l'IUP ou être engagés dans le cadre d'un accord avec un autre centre de formation.

Adresse pour déposer une candidature

Par courrier postal à l'attention du Prof. Hewer:
Institut Universitaire de Pathologie
Rue du Bugnon 25
1011 Lausanne

Par formulaire de contact en ligne :

<https://www.chuv.ch/fr/pathologie/ipa-home/pathologie-clinique/notre-equipe/pr-ekkehard-hewer>

Candidature en ligne sur la plateforme de e-recrutement du CHUV :

<https://recrutement.chuv.ch/>

Documents à joindre à la candidature :

Le dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, doit comporter au minimum un curriculum vitae complet, copie des diplômes et les noms et coordonnées de deux personnes de référence.

Critères de sélection / conditions requises pour être engagé :

Les conditions requises sont l'équivalence de diplôme et la connaissance de la langue française. Selon l'annexe 1 (formation en cytopathologie) du programme de la formation postgraduée en pathologie de l'ISFM la/le candidat-e doit avoir accompli 2 ans de formation postgraduée en pathologie. Au moins 6 mois de la formation approfondie doivent être accomplis à l'issue de la formation postgraduée pour l'obtention du titre de spécialiste en pathologie. Un examen du dossier de candidature est suivi d'une interview si le dossier est recevable. Lors de l'interview, le parcours et les motivations de la/du candidat-e sont évalués.

Déroulement de la procédure de sélection

Après examen du dossier, les candidats sont entendus en interview par des médecins de l'unité. Le bilan est préparé par le médecin responsable de l'unité et discuté au conseil de service.

Contrat d'engagement (cf. formulaire séparé « Contrat de formation postgraduée »)

Les médecins en formation approfondie sont engagés pour une durée d'une année. Des périodes plus courtes peuvent être considérées dans des situations particulières. Les conditions d'engagement et salariales sont définies par les directives en vigueur au CHUV (réf. 6). Les trois premiers mois de l'engagement sont probatoires.